

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Barberolle : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottabl	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage des Couleures, exploité par la commune de Valence et situé sur les t	Arrêté préfectoral	08-0807	18-02-2008
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du forage des Petits Eynards exploité par le Syndicat des Eaux de la Plaine de	Arrêté préfectoral	4923	14-10-1996
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur la RN7 depuis le péage A7-Valence-nord jusqu'au giratoire des Couleures - B	Décret	inconnu	01-01-2002
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur la RN 532 route express (2x2 voies entre St-Marcel-Hes-Valence et Bourg-de-	Décret	EQUR8901206D	14-12-1989
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur la RN 532 - Déviation de Saint-Marcel-Hes-Valence	Arrêté préfectoral	5259	29-10-1985
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-029	03-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-029	03-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEuropeen	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-029	03-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Montsegur_Beaumont	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-029	03-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisatation gaz RHONE 1	Autre	inconnu	10-03-1988
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisatation gaz RHONE 1	Autre	inconnu	15-03-1971
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Alimentation VALENCE NORD DP	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°3 / SPSE PL3 (Fos-St Quentin)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°2 / SPSE PL2 (Fos-Oberoffen sur Moder)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisatation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES	Décret	6382	03-05-1963
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°1 / SPSE PL1 (Fos-Kaisruhe)	Non renseigné	inconnu	16-12-1960
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	400 kV CHAFFARD (LE)-COULANGE - Aérien	Arrêté préfectoral	3771	30-06-1982
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV BEAUMONT-MONTEUX-POLYGONE (CLIENT) - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV BEAUMONT-MONTEUX-VALENCE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV BEAUMONT-MONTEUX-VALENCE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 277 tr.03	Arrêté préfectoral	inconnu	02-07-1971
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 233 tr.01	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Montanay - Valence	DUP	inconnu	19-12-1990
T1	SNCF	Ligne SNCF Valence - Grenoble	Décret	inconnu	--
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	08-11-2016



St Marcel lès Valence,
le 02 Mars 2021

Le Maire de St Marcel lès Valence
à

Objet : Mise à jour du PLU

PJ :

- 1 arrêté de mise à jour
- 1 dossier complet

Le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Marcel-Lès-Valence a été mis à jour par arrêté municipal du 16 Février 2021.

Aussi, ai-je l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour application, un exemplaire du dossier correspondant pour insertion dans les annexes du PLU.

Le Maire,

Jean Michel VALLA



ARRETE MUNICIPAL

Commune de Saint-Marcel-Lès-Valence
ARRETE N° 38 Du 16 Février 2021
portant mise à jour des Servitudes d'utilité publique

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18, ainsi que les articles L151-43 et R151-51 relatif au contenu des annexes du PLU ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 février 2019 approuvant le plan local d'urbanisme ; modifié le 23 septembre 2015 et le 08 mars 2018,
- Vu la mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
- Vu les plans et documents annexés au présent arrêté

ARRETE

Article Premier

Le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Marcel-Lès-Valence est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments du dossier annexé. A cet effet, sont intégrés en annexe de celui-ci, la liste et le plan des servitudes d'utilité publique.

Article Second

Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la mairie et en préfecture.

Article Troisième

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

Article quatrième

Le présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet et à M. le Directeur département des Territoires.

Fait à Saint-Marcel-lès-Valence, le 16 Février 2021



Le Maire

Jean Michel VALLA



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement**

Affaire suivie par Frédérique Galvain
04-81-66-81-20
frederique.galvain@drome.gouv.fr



Valence, le - 9 FEB. 2021

A Monsieur le Maire de Saint Marcel Les
Valence

Objet : Mise à jour du plan local d'urbanisme de Saint Marcel Les Valence

Ref : SATR/PA – L-2021-33

P.J. : 1 dossier « procédure de mise à jour du PLU »
1 exemplaire du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique
1 exemplaire de l'acte instituant la servitude

Par arrêté préfectoral en date du 02/07/1971, une servitude d'utilité publique PT3 relative au Cable Télécom 277 Tr.03 a été instituée sur le territoire de votre commune.

En application des articles L.153-60 et R.153-18 du code de l'urbanisme, je vous invite à procéder, par arrêté du maire, à la mise à jour de votre document d'urbanisme votre commune sans délai.

Afin de mener à bien cette procédure, vous trouverez en annexe un dossier vous permettant d'effectuer cette mise à jour, accompagné du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique réactualisés en fonction des données portées à notre connaissance.

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité et une diffusion du dossier de mise à jour sera effectuée auprès des différents services mentionnés dans le dossier joint.

Je vous précise qu'après l'expiration d'un délai d'un an maximum à compter de l'institution d'une nouvelle servitude, seules les servitudes annexées au document d'urbanisme peuvent être opposées aux demandes d'autorisations d'occupation du sol, d'où la nécessité de procéder à cette mise à jour dans les délais impartis.

La responsable du Pôle Aménagement – B,

Élisabeth PILLAT